



COVID-19 : Automne 2025



tout public



Résumé des modalités de mise en œuvre de la campagne vaccinale automne 2025:

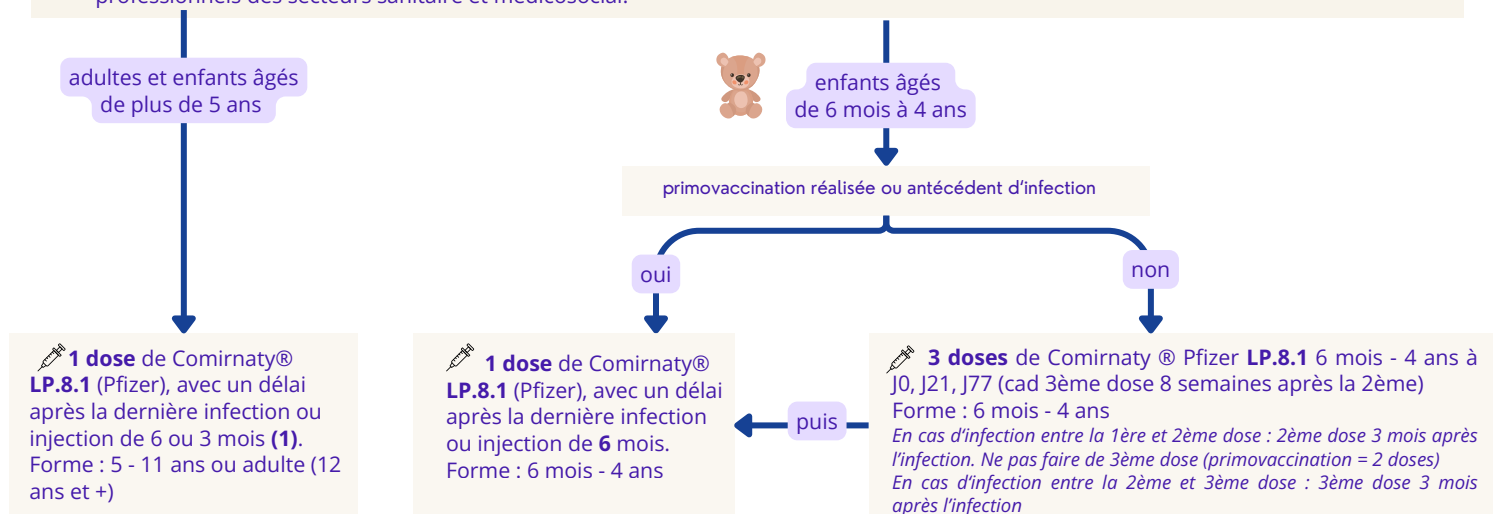
- Début de campagne : **14 octobre 2025**, ouverture du portail de commandes des vaccins pour les officines à compter du 22 septembre 2025 (DGS-urgent 2025_24 du 17/09/25) ;
- tous les **65 ans et plus, personnes à risque** dès l'âge de 6 mois, les **femmes enceintes** et les **proches** de personnes fragiles : **1 dose** de Comirnaty® **LP8.1** (schéma avec primovaccination avant 5 ans) ;
- délai d'éligibilité : à partir de **6 mois** après la dernière infection ou injection (délai réduit à **3 mois** pour les personnes immunodéprimées et les personnes âgées de 80 ans ou plus) ;
- **vaccination concomitante grippe et Covid-19 recommandée** ;
- **toute personne** souhaitant se faire vacciner, même **hors cible**, peut recevoir une injection contre le Covid-19.

SCHÉMAS VACCINAUX

DGS-urgent 2025_24 

Les personnes à risque sont celles :

- âgées de **65 ans et plus** ;
- **atteintes de comorbidités** (à partir de 6 mois) ayant un risque plus élevé de forme grave de la maladie (hypertension artérielle compliquée, problèmes cardiaques, vasculaires, hépatiques, rénaux, pulmonaires, diabète, obésité, cancers, personnes transplantées, personnes atteintes de trisomie 21 ou de troubles psychiatriques ou de démence) ;
- **patients** immunodéprimés ;
- les **femmes enceintes** ;
- les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (**EHPAD**) et unités de soins de longue durée (**USLD**) ;
- les personnes à très **haut risque de forme grave** selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision partagée avec les équipes soignantes ;
- Personnes vivant dans l'**entourage ou en contacts réguliers** avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, y compris les professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial.



TRAÇABILITÉ



Depuis le 28 juin 2024, SI Vaccin Covid est définitivement arrêté. Il n'est plus accessible aux professionnels de santé pour l'enregistrement de nouvelles injections ou la modification de cycles de vaccination.

Les assurés pourront continuer à télécharger les attestations depuis leur compte Ameli ou le téléservice « Attestation de vaccination » jusqu'au début du mois de septembre 2024.

Les nouvelles modalités de suivi des injections des vaccins Covid seront précisées avant le lancement de la campagne de vaccination de l'automne 2025-2026.

(1) Un délai d'au moins 6 mois devra être respecté, depuis la dernière dose de vaccin contre la Covid-19 ou la dernière infection Covid-19. Ce délai est réduit à 3 mois pour les personnes âgées de 80 ans ou plus et les personnes immunodéprimées.